

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
DU PAYS-D'ENHAUT**

**PROCES-VERBAL
du 22 mai 2023**

Présents : **Blum Annie, Genillard Michèle, Henchoz Cretegny Isabelle, Jaquillard François, Martin Antoine, Mottier Darcy** (à titre consultatif), **Pilet Catherine, Ramel Dorothée, Reichenbach André, Rossier David** – suppléant, **Rossier Line** – suppléante, **Schopfer Barbara, Schwitzguébel Annie** – suppléante, **Stauber Maximilien, Zulauff Laure.**

Excusés : **Fatio Eric, Guerraz Stéphanie, Holt Vanessa, von Siebenthal Stéphane**

(**Abréviations :** CODIR : Comité Directeur de l'Association Scolaire Intercommunale // UAPE : Unité d'Accueil pour Ecoliers // COGEFI : Commission Gestion Finances)

Le Président M. Reichenbach ouvre ce premier Conseil de l'année 2023, et remercie les Conseillers de leur présence.

1. Appel

L'appel est fait. Neuf conseillers sont présents, trois sont excusés et représentés par leurs trois suppléants. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer. Deux des trois Municipaux membres du CODIR sont présents, un est excusé. Mme Mottier, Directrice des écoles, est également présente à titre consultatif.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption du procès-verbal du Conseil intercommunal du 12 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Correspondance et informations du bureau

Le bureau n'a pas de correspondance, mais tient à rappeler à chacun la date du prochain Conseil qui se tiendra le **mercredi 4 octobre 2023 à 18h30**. Le lieu sera précisé avec la convocation.

5. Communications du CODIR

Le CODIR a deux communications à partager avec les conseillers :

- Pour donner suite au départ à la retraite le 30 avril 2023 de Mme Carine Devaud-Mottier, responsable de l'assistance aux devoirs, Mme Evelyne Correvon a été engagée. Mme Correvon remplaçait déjà Mme Devaud-Mottier lorsqu'elle était absente.
- Le CODIR, en collaboration avec la direction des écoles, est actuellement en phase de réflexion intense concernant les locaux. En effet, il est nécessaire de trouver des salles afin de répondre aux besoins de l'ASIPE et de l'ARPAJE, et ce dans un futur proche. L'école s'oriente vers la journée à horaire continu, des solutions devront être trouvées.

6. Préavis 1/2023 – Comptes et gestion 2022

Commission :

M. Maximilien Stauber, 1^{er} Membre – Rapporteur
Mme Isabelle Henchoz Cretegny et M. Stéphane Von Siebenthal, Membres

Délégation CODIR

Mme Michèle Genillard, Présidente

La commission a observé avec satisfaction que le budget a été respecté. Hormis les variations usuelles, la commission a relevé les points suivants :

Compte 500.301.2 : les charges indiquées correspondent à la rémunération des enseignants.

Compte 500.318.1 : les surcoûts pour l'année 2021 étaient liés au processus d'attribution des contrats de transports et à une facture du MOB correspondant à l'année scolaire 21-22 qui aurait dû être passée en transitoire pour CHF 20'837,85. Le budget a été respecté en 2022.

Compte 500.365 : le solde non utilisé de l'enveloppe est reversé à l'ASIPE et « remis à zéro » chaque année.

Comptes 500.365.3029 à 3065 : les charges diffèrent en fonction des activités réalisées. Les revenus dépendent des ventes effectuées par les classes. A l'avenir, ce système disparaîtra pour laisser la place à un financement prélevé sur une enveloppe commune.

Une conseillère intervient sur ce point afin de demander une clarification. Mmes Genillard et Mottier apportent des compléments d'information. Mme Genillard confirme qu'il n'est pas prévu actuellement de modifier la somme de l'enveloppe allouée à la Direction pour la gestion de ces activités. Mme Mottier rappelle aux conseillers qu'il y a déjà plus de 6 ans que le Contrôle Cantonal des Finances a rappelé aux établissements scolaires que le cahier des charges des enseignants ne les autorise pas à gérer de l'argent public. La plupart des établissements ont par la suite renoncé aux caisses de classe. Une réflexion est en cours en ce qui concerne toutes les sorties de manière générale. Le Canton a émis des directives, notamment quant aux questions de durabilité et de pédagogie qui doivent désormais entrer dans la réflexion avant toute sortie ou voyage. Les directeurs de la Conférence Régionale des Alpes Vaudoises ont pris la décision que ces sorties doivent désormais s'effectuer en Suisse, et en transports publics. Mme Mottier rappelle qu'en Suisse, on peut prendre le train pour 15.— par jour.

Mme Mottier et son conseil de direction souhaitent travailler avec l'enveloppe à leur disposition. L'an dernier, une bonne répartition des activités entre les classes a déjà permis de financer une sortie au printemps et une autre en automne pour chaque classe de l'établissement. Jusqu'à aujourd'hui, la Direction a toujours été en mesure de gérer la somme à sa disposition en retournant une petite somme à l'ASIPE en fin d'année civile.

Compte 500.451 : il s'agit de la contribution du Canton aux sports facultatifs figurant en charge au compte 500.301.2.

Compte 500.465.2 : ce montant correspond à la location de trois locaux à l'ARPAJE au tarif identique à celui payé aux communes, soit CHF 1'200.— par mois par local, à savoir :

- Le local situé sous la grande salle de Château-d'Oex (la Casbah, accueil de midi)
- Deux locaux situés au dernier étage du Nouveau Collège Henchoz (UAPE Le Yéti).

Compte 500.465.6001 : ces activités sont payées par l'enveloppe intercommunale, selon le tableau annexé.

Dans l'ensemble, la participation nette des communes est inférieure de Fr. 96'461,37 au montant budgété. Ce solde sera reversé aux communes. En conclusion et à l'unanimité de ses membres, la Commission invite le Conseil à accepter le préavis et à en donner décharge au CODIR. Elle adresse ses vifs remerciements à ce dernier ainsi qu'à Mme Christine Pilet, boursière, pour le travail effectué.

M. le Président passe encore en revue les différents tableaux des comptes par communes et du mobilier, et donne lecture du rapport de la Fiduciaire Favre Révision SA qui a vérifié les comptes 2022. La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Vote du préavis :

Le préavis 1/2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Intercommunal de l'ASIPE

- vu le préavis 1/2023 du 4 avril 2023 ;
- où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter les comptes 2022 de l'Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut tels que présentés.
- d'accepter la gestion 2022 du Comité de Direction et d'en donner décharge aux organes concernés.

7. Propositions individuelles et divers.

- M. Reichenbach s'était engagé à prendre contact, lors du Conseil du mois d'octobre, avec la direction de BDG (Bergbahnen Destination Gstaad) afin de savoir si la gratuité du train pour les élèves titulaires d'un abonnement BDG s'étendait aux enfants de la Tine. Malheureusement, M. Reichenbach doit informer les conseillers que ce n'est pas le cas. En effet, la société considère que le nombre d'habitants – et par conséquent d'enfants concernés – n'est pas suffisant et c'est la raison pour laquelle ils n'entrent pas en matière.
- Mme Ramel présente ensuite aux conseillers la version quasi définitive de la brochure qui liste toutes les activités extra-scolaires pour les jeunes en âge de scolarité au Pays-d'Enhaut. Alors que la première ébauche prévoyait une trentaine de pages, c'est finalement un document de plus de soixante pages qui est présenté aux conseillers. Mme Ramel rappelle l'historique de la brochure et indique que chaque société connue a été contactée. Les activités ont été triées par un code couleur. La page de couverture a été réalisée par Nathalie Raynaud, ancienne élève qui faisait partie des déléguées du Conseil d'établissement l'an dernier. Mme Ramel explique encore qu'un soutien financier de CHF 1'500.— a déjà été octroyé par l'USL (Union des Sociétés Locales) et que celui-ci sera versé à l'ASipe prochainement. Elle-même se rendra en date du jeudi 25 mai prochain à l'assemblée générale afin de faire la même présentation aux sociétés locales. La brochure version « papier » sera envoyée par l'établissement scolaire à toutes les familles des enfants scolarisés dans le courrier d'été 2023. Des exemplaires seront déposés aux guichets des communes et de Pays-d'Enhaut Région et Tourisme. Le PDF sera disponible sur les sites Internet de ces différentes entités. Mme Mottier explique que l'idée initiale est venue des établissements de Villeneuve et des Ormonts-Leysin qui avaient déjà réalisé ce type de documents et dont notre Conseil d'établissement s'est inspiré afin que celui du Pays-d'Enhaut puisse voir le jour.

Mme Genillard adresse de vives félicitations à Mme Ramel ainsi qu'au Conseil d'établissement qui a porté ce projet de sa conception à sa réalisation finale. Il y a eu un énorme travail. Mme Genillard précise aussi que le CODIR souhaite garder la main sur ce document à l'avenir. L'ASipe s'est d'ores et déjà engagée à garantir son financement. Elle relève également l'excellente fonctionnement du Conseil d'établissement de notre région, notamment grâce à la participation des délégués du Conseil des élèves. En effet, il est relevé à plusieurs autres endroits des difficultés de fonctionnement notoires, avec des personnes en place qui ne trouvent pas de réel sens à leur rôle au sein de ces conseils. Mme Genillard est accompagnée dans ses félicitations par M. Jaquillard, qui rappelle que l'idée a été émise et discutée plusieurs fois dans le passé, au sein de différents comités, mais que rien n'a jamais été mené à terme. Il estime que ce document pourrait même être distribué lors de la fête des nouveaux habitants créée par son collègue M. Stauber. Cela comble clairement un besoin.

Mme Ramel termine son intervention sous les applaudissements des conseillers. Elle-même et le Conseil d'établissement sont chaleureusement remerciés pour ce travail conséquent.

- M. Stauber s'inquiète des poutres installées au sol dans la cour de l'école de Château-d'Oex et souhaiterait des éclaircissements à ce sujet. Mmes Genillard et Mottier relatent que tout est parti d'un projet d'aménagement des cours d'école mené par le Conseil d'établissement. Il y avait une idée d'installer des bancs de lecture autour des arbres. Les élèves du Conseil avaient été consultés et souhaitaient des jeux très simples. Le résultat actuel n'est pas du tout celui qui a été discuté et évoqué durant les séances du Conseil d'établissement. Les conseillers sont déçus, même si les élèves ont plutôt bien reçu les éléments mis en place. Ils s'assoyent quand même dessus, utilisent les poutres comme slacklines, sautent par-dessus. Mme Ramel indique que certaines des choses espérées ont sans doute reçu le holà du Bureau de Prévention des Accidents (BPA), notamment quant à la hauteur des poutres en cas de chutes des enfants. Plusieurs autres choses sont en cours toutefois, notamment la réalisation de cabanons pour le préau des petits, qui seront créés par les élèves dans le cadre des travaux manuels, sous la supervision de M. Daniel Saugy, enseignant.

M. Stauber explique que son rôle de représentant de la sécurité publique lui impose une réaction lorsque l'on voit la hauteur des poutres. En effet, il a très rapidement été constaté que les pare-chocs des automobilistes qui se parquent dans la cour allaient souffrir de ces aménagements. Les conseillères membres du Conseil d'établissement confirment que c'est là toute la difficulté d'avoir un préau scolaire qui doit impérativement rester un parking, cela complique toute la réflexion pour des aménagements sympas pour les enfants.

Certains conseillers réagissent en considérant que c'est aux automobilistes de s'adapter et de faire attention. Une poutre au sol pourrait aussi être un enfant au sol et un conducteur se doit d'être prudent dans une cour d'école.

Mme Mottier explique que plusieurs choses sont en cours, il y a sans doute eu une incompréhension de ce qui était souhaité et attendu, mais une solution qui correspondra mieux à ce qui avait été demandé va être recherchée.

M. le Président remercie beaucoup les conseillers pour cette intéressante discussion.

La parole n'étant plus demandée, il met un terme à la séance à 19h30.

Pour le Conseil Intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale
du Pays d'Enhaut (ASIEP)

Reichenbach André Président
Martin Estelle Secrétaire

